



**LA COMMUNE DE THEUX PROCEDE AU RECRUTEMENT ET A LA  
CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT D'UN  
OUVRIER POLYVALENT POUR LE SERVICE ESPACES VERTS ET  
PROPRETE (CDI -D2)**

La Commune de THEUX procède à l'engagement et à la constitution d'une réserve de recrutement d'un ouvrier polyvalent pour le service espaces verts et propreté (Contrat à durée indéterminée – D2)

**INFORMATIONS GÉNÉRALES :**

- Nombre de poste demandé : 1 CDI
- Poste recherché : Ouvrier polyvalent espaces verts et propreté (M/F/X)
- Lieux de travail : Avenue du stade 29 à 4910 THEUX
- Contrat : CDI temps plein
- Niveau d'étude :  
Posséder un diplôme au moins égal à celui qui est décerné à l'issue de la 4<sup>ème</sup> année de l'enseignement secondaire (2<sup>ème</sup> degré – CESDD-CESI)  
**Ou**  
Posséder le certificat d'apprentissage homologué par la Communauté Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME).  
**Ou**  
Posséder un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2<sup>ème</sup> degré et en lien avec l'emploi considéré  
**Ou**  
Posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon.  
(Le diplôme et/ou le titre et/ou le certificat doit être en lien avec l'horticulture et à défaut, le candidat doit disposer d'une expérience probante en espaces verts de minimum 5 ans)
- Posséder le permis de conduire B

**COMPÉTENCES DEMANDÉES**

Connaissances théoriques et/ou pratiques :

- Détenir les connaissances théoriques et/ou pratiques requises
- Etre capable de maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de ses fonctions
- Respecter de la réglementation en vigueur :
- Appliquer rigoureusement les règles en matière de bien-être au travail
- Respecter la déontologie et l'éthique
- Appliquer la réglementation et les procédures en vigueur dans l'institution



Aptitude liée à la fonction

- Travailler méthodiquement
- Apprécier l'urgence de la demande
- Se tenir informé de l'évolution du métier
- Accomplir un travail de qualité (qualité et degré d'achèvement du travail)
- Travailler de manière précise et rigoureuse
- Etre capable d'exécuter l'ensemble des tâches dans les délais imposés (efficacité)
- Etre capable d'agir, dans les limites de ses prérogatives, à l'amélioration de l'accomplissement de sa fonction (initiative)
- Etre capable de faire face à une situation imprévue (initiative)
- Etre capable de collaborer avec ses collègues et de contribuer au maintien d'un environnement agréable (collaboration)
- S'intégrer dans l'environnement de travail
- Communiquer aisément à l'oral
- S'adapter à une grande variété de situations ou d'interlocuteurs
- Etre capable de traiter les bénéficiaires et les membres de l'administration avec considération et empathie
- Etre capable de communiquer avec ses collègues et sa hiérarchie (communication)
- Respecter les horaires convenus
- Réagir rapidement avec calme et maîtrise de soi, en présence d'un événement soudain ou imprévu
- Respecter rigoureusement les consignes
- Adhérer aux objectifs de l'institution
- Etre capable de s'investir dans sa fonction, à maintenir son niveau de performance, à mettre à niveau ses compétences
- Etre capable de faire preuve de droiture, de réserve, de respect des réglementations et de loyauté dans l'exercice de sa fonction (déontologie)

<b>DESCRIPTION DE LA FONCTION :</b>
-------------------------------------

L'ouvrier est affecté à l'ensemble des travaux que réalise le service ouvrier et prioritairement aux tâches liées à sa qualification

**Activités prioritaires demandées par la fonction (liste non exhaustive) :**

**Espaces verts**

- Arrosage
- Plantation des fleurs, d'arbustes
- Débroussaillage de chemins et de sentiers
- Abattage d'arbres
- Elagage des arbres
- Tontes des pelouses avec le tracteur ou la tondeuse
- Taille d'arbres et d'arbustes avec connaissance des nomenclatures



- Désherbage mécanique ou manuel

#### **Service voirie**

- Entretien et propreté des voiries communales

#### **Service cimetière**

- Entretien des cimetières

#### **Divers**

- Tournée poubelles
- Affichage des permis d'urbanisme
- Participation au service d'hiver (rôle de garde)

<b>CONDITIONS D'ADMISSION :</b>
---------------------------------

- Etre belge ou ressortissant d'un pays membre de l'EEE
- Age minimum : 18 ans
- Etre en possession d'un diplôme au moins égal au certificat de fin d'études techniques secondaires inférieures (E.T.S.I.) ou des cours techniques secondaires inférieurs (C.T.S.I.) ou à l'issue de la 4<sup>ème</sup> année de l'enseignement secondaire (2<sup>ème</sup> degré – CESDD-CESI)  
**OU**  
Etre en possession d'un certificat d'apprentissage homologué par la Communauté Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFPME)  
**OU**  
Etre en possession d'un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme de 2<sup>ème</sup> degré et en lien avec l'emploi considéré.  
**OU**  
Etre en possession d'un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon.
- Le diplôme et/ou le titre et/ou le certificat doit être en lien avec l'horticulture et à défaut, le candidat doit disposer d'une expérience probante en espaces verts de minimum 5 ans
- Être en possession d'un permis de conduire B
- Etre en possession du permis BE et/ou C et la conduite d'engin est un atout
- Réussir les épreuves d'admission portant sur les matières suivantes :
  - Epreuve pratique consistant à évaluer les compétences pour l'emploi à conférer.
  - Epreuve orale : entretien avec le candidat visant à évaluer la motivation et l'implication du candidat

Pour être repris dans la réserve, le candidat devra obtenir un minimum de 50 % à chaque épreuve et un total de 60 % sur l'ensemble des épreuves.

**ADMINISTRATION COMMUNALE DE 4910 THEUX**



Une sélection sur CV des candidats retenus pour les épreuves pourra être effectuée préalablement.

Les dates des épreuves ont été fixées comme suite (heures à préciser) :

- Epreuve pratique et orale : le **16/06/2026**

**CONDITIONS D'ENGAGEMENT :**

- Contrat à durée indéterminée à temps plein (37H15/semaine)
- Rémunération de base
  - à l'échelle barémique D2 (2.755,07€ mensuel brut indexé (index 2,1647) sans années d'ancienneté ou 3.236,09€ mensuel brut indexé (index 2,1647) avec 10 années d'ancienneté reprises)

L'ancienneté étant déterminée en prenant en compte les services effectifs que l'agent a accomplis dans sa carrière y compris les prestations accomplies dans le secteur privé pour autant qu'elles puissent être considérées comme utiles à la fonction.

- Chèques-repas d'une valeur faciale de 5€
- Prime de fin d'année
- Assurance hospitalisation, ambulatoire et dentaire à prix avantageux
- Pension complémentaire

**DÉPÔT DES CANDIDATURES :**

Pour être recevables, les candidatures doivent être adressées à l'attention de Madame Pascale DELTOUR, Directrice générale pour le **05/06/2026** au plus tard.

- Soit par courrier postal à l'adresse :

*Administration communale de THEUX  
Place du Perron 2  
4910 THEUX*

- Soit en main propre à l'accueil de l'administration communale contre accusé de réception
- Soit par mail à l'adresse [personnel@theux.be](mailto:personnel@theux.be),

Elles doivent être accompagnées (sous peine d'exclusion) :

- D'une lettre de motivation
- D'un curriculum vitae détaillé
- D'une copie du diplôme le plus élevé obtenu
- D'un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois
- D'une copie du permis de conduire B



Toutes les candidatures incomplètes ou non envoyées selon les modalités requises seront considérées comme irrecevables de plein droit.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du service RH, Madame DEFAWES, au 087/53.92.27 ou par courrier électronique à l'adresse [personnel@theux.be](mailto:personnel@theux.be)